

REVUE INTERNATIONALE DE PHILOSOPHIE

MIRI



Indexation



ESJI
www.ESJIndex.org

Eurasian
Scientific
Journal
Index



ASCI
Asian Science Citation Index



REVUE SEMESTRIELLE / N° 009 / DECEMBRE 2025

ISSN : 1987-1538

E-mail : revuemiri09@gmail.com

Tel. +237 6 99 56 34 79 / +223 75 35 97 82

Bamako - Mali

PRESENTATION

La Revue Internationale de Philosophie (Miri) est une collection périodique spécialisée du Centre Africain de Recherche et d’Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de renforcer et d’innover la recherche en histoire de la philosophie, philosophie de la logique, philosophie du langage, métaphysique, épistémologie, philosophie des sciences, philosophie morale et politique, esthétique, philosophie du droit, histoire des idées, philosophie de l’environnement, théologie et en ontologie.

Les objectifs généraux de la revue portent sur la valorisation de la recherche philosophique à travers le partage des résultats d'avancées scientifiques, l'innovation thématique, et la culture de l'esprit critique.

Son objectif spécifique est de redynamiser la production des thématiques pertinentes sur les réalités sociales africaines, les théories de la connaissance, la philosophie du développement, la philosophie des médias, la crise de l'identité de l'Afrique moderne, la philosophie de l'information et la pensée philosophique africaine.

EQUIPE EDITORIALE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr Belko OUOLOGUEM (Mali)

DIRECTEUR ADJOINT

Pr Sékou YALCOUYE (Mali)

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr Mahamadé SAVADOGO (Professeur des universités, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Yodé Simplice DION (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan),

Pr Jean Maurice MONNOYER (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Mounkaïla Abdo Laouli SERKI (Professeur des Universités Abdou Moumouni de Niamey)

Pr Samba DIAKITÉ (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Isabelle BUTERLIN (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Yao Edmond KOUASSI (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Akissi GBOCHO (Professeur des universités Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire)

Pr Gbotta TAYORO (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan)

Pr Blé Marcel Silvère KOUAHO (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Abdoulaye Mamadou TOURE (Professeur des universités UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

Pr Jacques NANEMA (Professeur des universités Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Nacouma Augustin BOMBA (Maitre de conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maitre de conférences, ENSup, Mali)

Dr Souleymane KEITA (Maitre de Conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

COMITE EDITORIAL

Pr Sigame Boubacar MAIGA (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Siaka KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim Amara DIALLO (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Oumar KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Amadou BAMBA (Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

Dr Eliane KY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Samba SIDIBE (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

M. Souleymane COULIBALY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

REDACTEUR EN CHEF

Dr Mahmoud ABDOU (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

COORDINATRICE

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Histoire, Université de Douala, Cameroun)

COORDINATEUR ADJOINT

M. Fousseyni BAGAYOKO (Informaticien, responsable technique de la Revue)

POLITIQUE EDITORIALE

La revue internationale de Philosophie (MIRI) est une revue qui paraît deux (2) fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie et des sciences humaines. Revue MIRI publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique et des études critiques.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur CAMES)

- ✓ La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.
- ✓ Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année.
- ✓ Tous les manuscrits soumis à la revue MIRI sont évalués par au moins trois chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs.
- ✓ Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant poursuite du reste de la procédure.
- ✓ Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.
- ✓ Chaque auteur reçoit son Tiré à part dès la publication du numéro.
- ✓ Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue MIRI.
- ✓ Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

SOMMAIRE

1. KOUYATÉ Alou, NASSOKO Lassana	
Les médias à l'épreuve de la pensée philosophique contemporaine.....	1
2. Domèbèimwin Vivien SOMDA	
Éducation et crise écologique en l'ère de l'anthropocène.....	20
3. Assindah MAGNETINE, Bahan LANDJERGUE	
La vie socio-économique à l'épreuve de la crise sécuritaire dans la préfecture de Kpendjal au Nord-Togo.....	40
4. IDI OUNFANA Nassirou	
La philosophie de la paix : entre Etat de droit démocratique et insécurité au sahel.....	57
5. KOFFI Lopez Emmanuel Oscar	
Morale et religion : prolégomènes à un humanisme laïc.....	71
6. Okon Bernardin DJOUPO	
L'heure africaine : Déconstruire une habitude temporelle en Afrique pour une temporellité authentique avec Heidegger.....	84
7. Gabriel VANNA	
Le numérique au-delà d'une révolution historique : introduction à la fabrique philosophique de la culture perceptive.....	100
8. Bah Leger KOUADIO	
Karl Marx et Amartya sen : convergences et divergences dans l'analyse du capitalisme.....	114
9. Adjoua Marie Jeanne KONAN, Antoine KOUAKOU	
Coopération verticale/multilatérale et développement durable des états africains.....	132
10. Jean Désiré SAWADOGO	
Qu'on est si bien sur sa propre natte : Autonomie et développement endogène dans la pensée de Joseph KI-Zerbo.....	149

11. *Affoué Valery-Aimée TAKI*

Et si la nature avait un visage : réflexion lévinassienne sur un écologisme humaniste..**166**

12. *Dieudonné Achille Ozi GAGBÉI*

Un regard sur la participation démocratique du chrétien dans les États africains.....**178**

13. *MASSIKINI MOKEKA Jean-Pierre*

Réflexions sur les rapports juridiques entre le pouvoir central et les provinces en République Démocratique du Congo.....**192**

14. *Huédoté Fernand HOUNTON*

Des fondements philosophiques de la notion de programme génétique : entre cause finale et cause formelle.....**212**

15. *Mahmoud ABDOU*

Identités culturelles : entre conflits et nécessité d'un mieux vivre-ensemble.....**229**

16. *Antoine BORUGH-BU-DJORH*

La souveraineté des Etats africains à l'épreuve des coups d'Etat militaires : entre émancipation et néocolonialisme.....**241**

LES IDENTITES CULTURELLES : ENTRE CONFLITS ET NECESSITE D'UN MIEUX VIVRE-ENSEMBLE

Docteur Mahmoud ABDOU

Maître-Assistant

École normale supérieure de Bamako-Mali,

Téléphone : 00223 75 35 97 82,

Email : mahmoudabdouattabo@gmail.com

Résumé

La plupart des sociétés humaines aujourd’hui sont formées des populations appartenant à des cultures et des croyances religieuses différentes. La logique voudrait que cette diversité culturelle soit une source de partage et d’enrichissement mutuel entre les communautés. Ce qui favoriserait un vivre-ensemble dans la paix et la cohésion sociale. Malheureusement, avec l’intolérance de certains et la volonté de domination chez d’autres, les différences culturelles sont souvent source des conflits entre les communautés. La thèse que nous défendons, dans cet article, est que les conflits sont la résultante des idées, des théories et des comportements haineux et discriminatoires, et que pour construire une société de paix, il faut éduquer les citoyens à des nouveaux types de comportements. Nous examinerons dans la première partie les causes de ces conflits entre les communautés et les conséquences désastreuses qu’ils engendrent au sein des sociétés humaines. Dans la deuxième partie de notre analyse, nous allons nous intéresser aux fausses solutions proposées ou envisagées par des théories et des pratiques politiques discriminatoires. Enfin, en troisième et dernière partie, nous proposons les mesures, qui nous paraissent être comme des vraies solutions aux conflits liés aux différences culturelles, telles que la reconnaissance mutuelle, le multiculturalisme, l’éducation à la citoyenneté et le rôle indispensable de l’État.

Mots clés : identité culturelle, Afrique, conflit, vivre ensemble

Abstract

Most human societies today are made up of populations belonging to different cultures and religious beliefs. Logically, this cultural diversity should be a source of sharing and mutual enrichment among communities, which would promote living together in peace and social cohesion. Unfortunately, with the intolerance of some and the desire for domination of others, cultural differences often become a source of conflict between communities. In this article, we will examine in the first part the causes of these conflicts between communities and the disastrous consequences they generate within human societies. In the second part of our analysis, we will focus on the false solutions proposed or considered by discriminatory political theories and practices. Finally, in the third and last part, we propose measures that seem to us to be true solutions to conflicts related to cultural differences, such as mutual recognition, multiculturalism, education for citizenship, and the indispensable role of the State.

Keywords : cultural identity, Africa, conflict, living together

Introduction

Dans la plupart des pays du monde, il existe une diversité des communautés qui ont souvent, chacune sa propre culture, sa propre langue et ses propres croyances. La diversité culturelle, dans un pays, peut avoir deux conséquences totalement différentes : soit elle devient une chance, au sens des apports divers des différentes communautés à l'enrichissement de la culture nationale, quand les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux sont créées ; soit elle devient une malchance quand elle devient source des conflits divers au sein de la société. Si par le passé, chaque communauté pouvait vivre, de manière isolée, selon ses propres règles et croyances, aujourd'hui, la constitution des Etats fait que l'appartenance à un pays n'est plus fonction de l'origine raciale ou ethnique. Les règles même de fonctionnement de ces Etats exigent le respect de la diversité culturelle. Chaque peuple doit être protégé dans sa culture, ses langues et ses croyances. Quel que soit le nombre important d'un groupe ethnique, cela ne lui donne aucunement le droit d'imposer sa langue, sa culture ou ses croyances aux autres communautés avec lesquelles il partage le même territoire. Comme le respect des libertés individuelles, le respect et la protection des diversités culturelles font partie intégrante des règles de la gouvernance démocratique.

Tout Etat qui ne respecterait pas ce principe, du droit à la différence, sortirait du cadre d'un Etat de droit. En son article 2, La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO proclame que : « La diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis » (UNESCO, 2005).

Nous allons étayer notre propos, dans le sens de la défense de la diversité culturelle, comme une chance pour tout pays, en trois phases. Dans la première phase, nous allons montrer que l'attitude ancienne, et primaire, des rapports entre les communautés est celle de la crainte, de la méfiance, de la défiance et de la domination. Les affrontements historiques, entre les différentes communautés, sont à l'origine de la formation des préjugés et des constructions mentales négatives, d'où la persistance des comportements discriminatoires dans les sociétés actuelles. Dans la deuxième phase, nous allons parler d'une des réponses qu'on a tentées d'apporter à l'existence des différences culturelles. Ici, nous allons évoquer les partisans de l'assimilation qui pensent que les différents groupes sociaux doivent se dissoudre dans une culture qui serait à leurs yeux le modèle à suivre pour la construction de la nation. Il s'agit de

l'option du nationalisme et de l'assimilationnisme qui s'apparente, en réalité, à du racisme ou à de l'ethnocentrisme. Dans la troisième phase, nous allons explorer une autre voie, que nous pensons être la plus appropriée, pour lutter contre les préjugés sociaux liés à l'existence des différences culturelles. Il s'agit de celle du multiculturalisme qui prône le respect de toutes les cultures. Selon ce courant, sans peut-être faire disparaître totalement les préjugés sociaux, c'est à travers l'éducation des enfants et la lutte contre les mauvais comportements chez les adultes, qu'on peut mettre fin à l'intolérance. À ce niveau, des mesures politiques et juridiques sont nécessaires pour modifier les comportements de ceux qui vivent dans le rejet des autres.

1. Les identités culturelles et les conflits

Dans cette première partie, nous allons nous intéresser au phénomène de la guerre, comme la manifestation la plus éloquente des conflits, qui résulte de l'intolérance entre les communautés culturelles. Nous pensons que la guerre est la conséquence des préjugés sociaux, tout comme elle peut être leur génératrice. En premier lieu nous nous attèlerons à démontrer que la guerre naît des préjugés sociaux. En effet, tant que les peuples ont vécu, de manière isolée, chacun de son côté, selon ses propres règles et ses propres croyances, les préjugés entre eux n'existaient pas. Nous ne voyons pas quels préjugés peuvent exister entre des peuples qui ne se côtoient pas.

À un tel stade de l'évolution des sociétés humaines, les causes de la guerre sont plutôt à rechercher dans des raisons comme la crainte, la méfiance, la défiance et la volonté de domination qui font apparaître les premiers conflits entre les hommes. On craint ou on se méfie très souvent de ce qu'on ne connaît pas. L'étranger, comme ce mot l'indique, est ce qui est étrange, bizarre, mystérieux. Les étrangers, ce sont les « barbares », nom par lequel, les Grecs et les Romains désignaient tous ceux qui ne leur ressemblaient pas. C'est ainsi qu'ils désignaient des peuples comme les Perses, les populations d'Afrique du Nord ou d'Asie. Il y a forcément un premier préjugé qui naît de cette désignation des autres peuples. Ils sont perçus comme des sauvages, des êtres inférieurs qu'on pourrait dominer, réduire en esclavage, sans aucun remords.

L'un des premiers préjugés, à l'origine de toutes les guerres, est le sentiment d'être supérieur aux autres êtres humains sur la base des différences culturelles ou des critères raciaux. Une fois qu'on admet la supériorité de son peuple, par rapport aux autres, on se construit une idéologie, en même temps, pour justifier une volonté de domination. La guerre devient dès lors inévitable entre ce peuple et ceux qu'il envisage de dominer. À l'issue de la guerre, la nouvelle

société s'organise désormais selon des règles hiérarchiques. Les vainqueurs deviennent naturellement les maîtres. Par exemple, le colonisateur pense qu'il est « Porteur des valeurs de la civilisation et de l'histoire, il accomplit une mission : il a l'immense mérite d'éclairer les ténèbres infamantes du colonisé. » (Memi, 1985, p. 94.) Quant aux vaincus, ils deviennent des sous-hommes qui ont à peine le droit de vivre.

Le sentiment de supériorité peut aussi engendrer son opposé, le sentiment d'infériorité, chez des populations qui peuvent se considérer comme des victimes, comme quand on établit des hiérarchies sociales rigides par lesquelles on désigne des castes supérieures et des castes inférieures. Et du sentiment d'infériorité, une fois intériorisé chez ceux qui en sont victimes, peut naître une volonté de vengeance, de prendre une sorte de revanche sur l'histoire et sur ceux qu'on considère comme ses bourreaux. C'est ce que provoquèrent malheureusement les colons belges au Rwanda en établissant des castes et en divisant la société en Hutu et en Tutsi (Vidal, 2019, p.p. 3-4) :

L'imaginaire racial de l'époque a été convoqué pour justifier le clivage ethnique entre Tutsis et Hutus, les premiers étant considérés comme naturellement supérieurs aux seconds. Des cartes d'identité ont été créées, qui mentionnaient l'ethnie du porteur. Au début des années 1960, des leaders politiques hutus ont mis fin à la royauté, avec l'assentiment des autorités belges (la République est proclamée en 1961), avant d'obtenir l'indépendance en 1962. Ces événements ont été précédés de graves violences à l'encontre des Tutsis (17,5% de la population à l'époque), si bien que des dizaines de milliers d'entre eux se sont exilés. Les nouvelles autorités républicaines ont fondé leur légitimité sur le fait d'avoir combattu la domination « féodocolonialiste » ; ils ont fait de l'ethnisme anti tutsi une ressource idéologique de leur pouvoir.

Les tensions ethniques, s'aggravant à travers des épisodes d'exactions et des pogroms, ont abouti au génocide rwandais de 1994.

Il faut reconnaître qu'il existe d'autres formes d'intolérance culturelles, en dehors du sentiment de supériorité et de la volonté de domination, qui peuvent être elles-mêmes sources de conflits. C'est le cas de l'intolérance culturelle, qui se manifeste sous des formes diverses, comme dans le cas de l'intolérance religieuse, qui est en réalité l'une des causes premières des conflits armés au sein d'un pays.

L'intolérance religieuse est en effet une source des conflits, à ne pas négliger, au sein de la société. Il existe souvent des conflits idéologiques ouverts entre les confréries, comme entre les Whabites et les Soufis, ou entre elles et les autres religions, notamment chrétiennes. Sans que les conflits ne virent aux affrontements, ils existent, et il est important de les prendre au sérieux. Même le Djihadisme est la conséquence d'une intolérance, culturelle et religieuse, qui désigne comme ennemis tous ceux qui ne partagent pas les mêmes croyances religieuses

que ses partisans. (Religions, violences et paix au Mali, une étude du Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP) et l'Institut de la dignité et des droits humains (IDDH), La Sahélienne, Bamako, 2020).

En deuxième lieu, comme on l'a suggéré, plus haut, il faut reconnaître que la guerre peut être elle-même génératrice des nouveaux préjugés au sein de la société. Dans les sociétés anciennes, essentiellement inégalitaires, la guerre fait des uns des maîtres avec tous les droits et des autres des asservis sans aucun droit. De ces nouveaux rapports de domination vont naître des nouveaux comportements, des nouvelles habitudes et une nouvelle mentalité. Il y apparaît une mentalité des dominants qui affirment leur force par la domination et des dominés qui sont exposés à tous les abus. Ces derniers finissent eux-mêmes, souvent, à accepter leur domination et à développer des comportements dévalorisants vis-à-vis de leur propre personne. Même si, dans nos sociétés contemporaines, les caractéristiques hiérarchiques des rapports humains tendent à être reléguées au passé, il existe encore des survivances de ce type de relations et qui se rapportent à des réflexes souvent inconscients.

La société, héritière d'un passé conflictuel, véhicule donc en son sein beaucoup des préjugés dans les communautés. Parmi les préjugés les plus répandus, il y a celui de l'essentialisation ou de l'assignation des individus et des communautés. Il consiste à désigner les membres d'une communauté selon des caractères définitifs qui sont attribués à tous les individus qui en font partie. On entend très souvent dire que telle ou telle communauté est méchante, qu'elle est fourbe, qu'on ne peut pas lui faire confiance ou qu'elle est paresseuse. Ce genre de désignation négative des autres existe dans la plupart des sociétés. Cette croyance en l'existence d'une mauvaise nature, chez les autres communautés, crée une méfiance entre les membres d'une même société : « L'attribution de caractéristiques schématiques va généralement de pair avec la tendance à poser, sur un groupe social, des jugements rapides qu'on nomme préjugés, du fait qu'ils sont avancés sans aucune connaissance de ce qu'est la réalité complexe et évolutive de ce groupe ou d'un individu qui en fait partie. » (Cohen-Emericque, 2015, pp. 87-102)

L'essentialisation des communautés crée un autre problème. C'est celui de l'amalgame. En effet, quand on donne des caractéristiques générales et définitives, à tous les membres d'une communauté, il n'est pas étonnant de faire des amalgames en cas des conflits et des crimes. Dans ce genre de situations, si un individu ou un groupe d'individus commettent un crime, dans le fait de les désigner, on ne fait pas référence aux individus responsables de ces actes abominables mais à toute leur communauté. Au lieu de dire que c'est tel ou tel individu,

qui a commis tel acte, on va plutôt dire que c'est le membre de telle communauté. D'un conflit, entre des individus, on peut facilement s'acheminer vers un conflit entre des communautés ou même à une guerre civile généralisée.

Les amalgames, volontaires ou involontaires, se traduisent par des crimes de masse à l'égard des communautés qu'on a désignées, préalablement, comme des ennemis définitifs. Il faut se rappeler des différents génocides, à travers l'histoire, comme ceux des Juifs ou des Tutsis. On peut se rappeler aussi des crimes de masse perpétrés dans les conflits en cours au Sahel et dans bon nombre des pays comme le Soudan. Toutes ces atrocités portent les marques de la haine entre communautés. Cela se vérifie aisément par le fait que les assaillants tuent des personnes non combattantes. Des femmes, des enfants, des vieillards et parfois même des animaux ne sont pas épargnés. Sans une haine viscérale contre ces gens, il est impossible de commettre de telles atrocités. Les préjugés, les discours de haine et les actes discriminatoires et de violence constituent des entraves sérieuses à la paix entre les différentes communautés.

Après avoir évoqué les causes et les conséquences de l'intolérance culturelle, nous allons nous intéresser, dans la partie qui suit, à l'une des solutions que certains ont tentées d'apporter pour régler la question de la diversité culturelle. Dans cette partie, nous allons évoquer la solution assimilationniste, qui n'est pas en réalité une solution, puisqu'elle est entachée des considérations discriminatoires comme le racisme et l'ethnocentrisme.

2. L'assimilation : une fausse solution aux conflits identitaires

La théorie assimilationniste considère que les diversités culturelles doivent se dissoudre dans une identité nationale, plus globale. Le partisan de l'assimilation pense qu'il existe un modèle d'humain, un type de citoyen, auxquels, tous les hommes, vivant dans la même société, doivent se conformer (Streiff-Fénart, 2013) :

Le principe d'assimilation porte donc en lui-même sa propre contradiction puisque voulant mettre l'accent sur la culture contre la théorie héritariste de la race, il retrouve cette dernière sous la forme euphémisée de l'ethnie dans sa définition la plus traditionnelle de groupe fondé sur une ascendance commune et porteur de culture transmise de génération en génération.

La théorie assimilationniste est en réalité le fait de la colonisation, du nationalisme extrémiste ou du totalitarisme. Dans l'acte de coloniser, il y a une double contradiction. Le colon veut dominer le colonisé parce qu'il estime être supérieur à ce dernier. Sa langue, sa civilisation, ses croyances, sa couleur de peau et même sa façon de s'habiller, tout serait supérieur, à ses yeux, à celles du colonisé. Il veut que le colonisé s'identifie à lui, en même temps, il pense qu'il lui est impossible d'atteindre un tel niveau d'« être ». On veut que le

colonisé s'assimile sans jamais avoir la possibilité d'être l'égal du colon. Partout où il y a une volonté de domination, d'assimilation, il est possible d'avoir ce genre de réaction. Le maître veut que l'esclave lui ressemble sans jamais être son égal.

Au sein des mouvements nationalistes extrémistes, il se manifeste aussi une volonté d'assimilation. À défaut d'une extermination physique des autres communautés, comme les Nazis avec les Juifs, on passe à une extermination culturelle, à un « ethnocide ». Il faut effacer toute trace de diversité culturelle au sein de la société. Tel est l'objectif ultime, souvent inavoué, du nationalisme extrémiste. Les nationalistes extrémistes veulent que tous les citoyens parlent la même langue, croient au même Dieu, s'habillent de la même façon et obéissent à la même idéologie politique. Au nom de la nation, qui n'est très souvent que l'extension d'une culture communautaire en une dimension nationale, on veut supprimer toutes les différences cultures. Il y a l'exemple des musulmans en Birmanie ou en Inde qui sont victimes d'exaction à cause de leur appartenance culturelle et religieuse. Le nationalisme indien ou le nationalisme bouddhiste en Birmanie s'attaquent aux musulmans parce que musulmans. Il y a aussi le nationalisme français, dont le plus illustre représentant est aujourd'hui Éric Zemmour, qui pense qu'un bon Français ne doit pas s'appeler, par exemple Mohamed. Sa théorie est celle de l'assimilation. Pour lui, on doit balayer, gommer toutes les différences culturelles, pour se dissoudre dans une identité, qu'il croit être française.

Le nationalisme, loin d'être une solution pour le vivre ensemble des communautés, est en réalité un rejet de tous ceux qui ne nous ressemblent pas, de tous ceux qui ne partagent pas les mêmes valeurs culturelles et les mêmes croyances que nous. C'est au contraire un danger pour la paix sociale.

Il y a aussi les systèmes politiques totalitaires dont les objectifs ressemblent, étonnamment, à ceux des nationalistes extrémistes. Quand on prend une idéologie, comme celle du communisme, qui se veut internationaliste, on peut s'étonner de la façon dont elle impose une manière d'être à des hommes et des femmes, dans les différents pays où ce système politique a été appliqué ou continue d'être appliqué. Les systèmes politiques totalitaires ont pour objectif de soumettre tous les hommes à une façon d'être. De la naissance à la mort, votre vie est soumise à des codes et à des règles qui vous échappent totalement. L'idéologie politique a défini, pour tout le monde, une manière de penser, une manière de s'habiller, même votre vie intime est soumise à des contrôles de l'Etat totalitaire et même votre foi est décidée par l'autorité politique. Pendant longtemps, les mosquées et les églises étaient fermées dans les Etats officiellement communistes. De nos jours encore, des communautés entières sont

soumises à toute sorte des mauvais traitements à cause de leur appartenance culturelle et religieuse (Ouigours en Chine). (Résolution des députés français sur le « génocide » des Ouïghours en 2022).

Dans le but de dissoudre les différences culturelles, dans une identité toute construite, les systèmes totalitaires mettent en place des programmes qui ont pour objectifs, selon le discours officiel, de rééduquer les personnes visées. On leur enseigne une nouvelle langue, on les bouscule d'idéologie pour les amener à renoncer à leurs valeurs culturelles, à leurs croyances, et à se fondre dans un moule social préfabriqué. C'est toute leur identité qui est niée et anéantie.

Un régime totalitaire ne reconnaît qu'une seule façon de vivre, c'est celle qui est définie par les autorités au pouvoir.

Après avoir démontré que la solution assimilationniste n'en est pas une, qu'au contraire, elle est source des discriminations et de mise en danger de la paix sociale, nous allons parler, dans cette dernière partie, de la solution multiculturaliste, qui nous semble être la mieux indiquée pour garantir le vivre ensemble.

3. Le multiculturalisme et l'éducation à la tolérance : une projection vers un mieux vivre-ensemble

Comme le dit la théorie de la reconnaissance, chaque être humain a le droit d'être reconnu. Dans la société, il ne suffit pas de vivre, il s'agit plutôt de vivre dans la dignité. Pour vivre dignement, il faut se sentir valorisé. Chaque être humain a des droits, des besoins et des valeurs, qu'il s'attend à être respectés, par les autres membres de la communauté.

Avant de revenir à la théorie de la reconnaissance, nous allons évoquer des passages de notre histoire où des mesures ont été prises pour garantir le vivre ensemble, dans le respect de la diversité culturelle. Nous allons nous intéresser au Sanankouya ou parenté à plaisanterie entre différentes ethnies. Même si nous le trouvons insuffisant, pour faire face à cette question à l'échelle d'un vaste territoire ou à la dimension d'un Etat moderne, elle a servi à résoudre des conflits de par le passé. Dans l'empire du Mandé, le Sanankouya fut institué pour mettre fin aux conflits entre les clans et les ethnies (Niane, 2010, pp. 161-162)

Courez les uns vers les autres Cissé, Bérété, Touré, Diané, ouvrez les bras aux Keïta, aux Konaté. [...] Que Peul et Mandingues vivent en bons voisins. Je déclare Soninké, Malinké, Peul, frères et alliés ; Bâ et Diallo, ces rivaux toujours en querelles, toujours réconciliés. Soyez sanankoun à plaisanterie, que la raillerie, la convivialité président à vos relations, de même que vous Barry, Sangaré et Sow, frères inséparables qui vous brouillez souvent, créons la

convivialité entre nos clans, le cousinage, la bonne plaisanterie atténuerai nos rivalités séculaires. Pardonne à ton cousin, porte-lui secours.

Dans cette charte du Mandé, on voit bien qu'il existe, clairement, une volonté de sauvegarder le vivre ensemble dans le respect de la diversité culturelle. Selon ces initiateurs, au lieu que les diversités culturelles et ethniques soient une cause des conflits, on les transforme plutôt en fraternité entre les peuples. Une fois, cette fraternité établie, tout différend doit se régler de manière pacifique. Aujourd'hui encore, cette parenté à plaisanterie, entre différentes communautés culturelles, existe dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest comme le Niger, le Burkina-Faso et le Mali. Pour dire qu'elle demeure encore un moyen de cohésion entre les populations.

Après la parenté à plaisanterie ou cousinage inter-ethniques, on revient sur les théories modernes, comme celles de la reconnaissance et du multiculturalisme, qui prônent le respect des libertés fondamentales des êtres humains et des diversités culturelles. En effet, Axel Honneth est le promoteur d'une théorie de la reconnaissance, dans laquelle, il défend l'idée selon laquelle chaque être humain a droit à la reconnaissance au niveau de trois sphères de la vie sociale : celle de l'amour, du droit et du travail. Pour vivre dignement, les êtres humains doivent se reconnaître, mutuellement, les mêmes droits et les mêmes valeurs. Quand un groupe humain est dévalorisé, méprisé, au sein de la société, les individus qui le constituent vont se sentir naturellement méprisés. Selon Honneth (2000), ces mépris sociaux, qu'il résume avec le concept de déni de reconnaissance, leur font perdre la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi.

La reconnaissance fait partie de la formation de l'identité même de la personne. Sans elle, les individus entrent dans un rapport à soi et à autrui empreint des conflictualités et de négation de soi et de l'autre : « on ne devient un sujet individuel qu'en reconnaissant, et en étant reconnu par un autre sujet. La reconnaissance par les autres est donc essentielle au développement d'une conscience de soi. » (Fraser, 2011, p.74). Ce qui est valable, pour les individus, l'est aussi pour les communautés. Aucun groupe d'individus ne peut se sentir estimé, au sein de sa société, quand sa culture et ses valeurs sont dévalorisées. Et aucune communauté ne peut être tenue, à elle seule, dans la reconnaissance des autres cultures, tant que la sienne n'est pas reconnue par les autres.

C'est pour cette même exigence de reconnaissance, entre les différentes cultures, que les théoriciens du multiculturalisme croient en la cohabitation pacifique entre des communautés de

cultures différentes ; pour eux le multiculturalisme (FTESTTI Francesco, Théories du multiculturalisme, 2009, p.p. 119-124)

désigne cette idée radicale selon laquelle les personnes appartenant à d'autres cultures, qu'elles résident dans notre pays ou à l'étranger, sont des êtres humains ; qu'elles sont moralement égales à nous, ont droit au même respect et au même soin ; que leur vie ne compte pas moins que la nôtre et qu'elles ne doivent pas être traitées comme des castes subordonnées.

Chaque individu a donc droit, à être respecté, en tant qu'être humain. Cette exigence de reconnaissance et de respect de l'humanité, qui est en chacun de nous, est la condition fondamentale de la paix sociale. On ne peut pas avoir la paix, dans une société où les identités culturelles ne sont pas respectées, de manière égale. La diversité est une exigence pour le respect des droits fondamentaux de l'homme comme le stipule l'article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle : « Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. » (UNESCO, 2001)

Dans un Etat, la fraternité entre ethnies est normalement élargie à tous les citoyens. La fraternité citoyenne doit être à même de sauvegarder la paix, surtout, quand les citoyens s'engagent à résoudre leurs querelles dans le strict respect de ce que prévoient les lois. C'est la renonciation à l'arbitrage des lois et de la justice qui crée des conflits qui aboutissent à des affrontements meurtriers. Pour que la paix sociale soit préservée, dans le respect de la dignité de chaque être humain, à travers sa culture et ses valeurs, le premier rôle revient donc à l'Etat. Quand nous parlons d'Etat, nous parlons d'une république, donc d'un Etat de droit soucieux du respect des libertés fondamentales de la personne humaine, qu'elles soient individuelles ou collectives.

L'Etat dispose de tous les moyens légaux pour réduire au maximum les discriminations et les injustices liées aux conflits intercommunautaires. Il y a parmi ces moyens la justice et l'éducation. En effet, l'éducation des enfants peut permettre de lutter contre les préjugés et asseoir les bases de la construction d'une société plus tolérante.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons dire que si la société humaine est traversée par des conflits, liés aux identités culturelles, il est néanmoins possible d'y faire face avec l'instauration d'un État de droit, au sein duquel, les droits fondamentaux seront sauvegardés. Tous les humains

doivent être respectés dans leurs différences culturelles. Puisqu'aucune culture n'est supérieure à une autre, il n'y a pas de raison qu'un être humain soit discriminé à cause de son appartenance culturelle. Et, pour que le vivre-ensemble soit une réalité, il faut vivre selon la formule célèbre de Kant qui nous exhorte à ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse : « Car des êtres raisonnables sont tous sujets de la loi selon laquelle chacun d'eux ne doit jamais se traiter soi-même et traiter tous les autres simplement comme des moyens, mais toujours en même temps comme des fins en soi. » (KANT, 1785, p. 46).

Bibliographie

HONNETH, A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance. Les éditions du Cerf*, Paris, 2000

FRASER, N. (2011), *Qu'est-ce la justice sociale ?, Redistribution et reconnaissance*, La Découverte, Paris, 2011

KANT Emmanuel, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, (1785), Traduction de V. Delbos (1862-1916), Éditions Les Échos du Maquis, v. : 1, 0, juin 2013.

MEMI, A. (1985), *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur*, Gallimard, Paris, 1985

NIANE, D. T. (2010), *Kouroukan Fouga : Soundjata et l'Assemblée des Peuples*, Editions CEDA/NEI/SAEC, Abidjan (R.C.I.), 2010

Ouvrages collectifs

FITESTTI Francesco, Multiculturalisme et droit à la culture (Taylor et W. Kymlicka), <https://shs.cairn.info/theories-du-multiculturalisme--978270>, p.p. 119-124, Théories du multiculturalisme, Un parcours entre philosophie et sciences sociales, TAP / Bibliothèque du MAUSS, La Découverte, Paris, 2009

LADO. L., GLODE, B., SAMAKE, T., & SAVADOGO, A. (2020), *Religions, violences et paix au Mali : Rapport d'étude. Centre de recherche et d'action pour la paix* (CERAP) & Institut de la dignité et des droits humains (IDDH), La Sahélienne, Bamako-Mali

Articles

STREIFF-FENART, J. (2013), *Penser l'étranger : L'assimilation dans les représentations sociales et les théories sociologiques de l'immigration*, Revue européenne des sciences sociales, 51(1), 65–93. <https://doi.org/10.4000/ress.2339>

VIDAL, C. (2019), *Rwanda : l'histoire longue du génocide*, La vie des idées

Autres documents

UNESCO. (2005), *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000149400>

UNESCO. (2001), *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*.

Résolution des députés français sur le « génocide » des Ouïghours en 2022